



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/58

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 26 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p>PROCURATIONS 1 : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p>ABSENTS 0</p> <p>SECRETAIRE : Manon PLESSIS</p>
--	---

ORGANISATION DU FESTIVAL DES INSULAIRES : AUTORISATION DE CONVENTION

Rapporteur : Mme Camille DECONINCK

Créé en 2009, le Festival des Insulaires est organisé par l'association du Festival des Îles du Ponant. Il a pour objectif de réunir chaque année les habitants des îles du Ponant pour trois jours de rencontres, de fêtes et d'échanges autour de problématiques communes.

Après une 1^{ère} édition organisée en 2011 à l'Île d'Yeu et un passage sur l'ensemble des îles du Ponant, ce rendez-vous annuel revient pour une 13^{ème} édition sur l'île qui l'a vu naître.

Réunissant selon les îles entre 2 000 et 15 000 personnes, le festival se déroulera le 18, 19 et 20 septembre 2026 à l'Île d'Yeu. Le festival s'appuie sur sa propre équipe technique et de nombreux bénévoles. Aussi le recours aux agents du service technique sera-t-il limité, autant que faire se peut.

Doté d'un budget d'environ 180 000€, ce dernier est financé à hauteur de 35% par des aides publiques (régions, départements, mairie) et à 65% par de l'autofinancement (sponsoring, location de stands, boutique, bar, restauration...). Il est demandé une aide financière à la commune de l'Île d'Yeu de 20 000€.

L'ensemble des engagements de la Mairie de l'Île d'Yeu et de l'association organisatrice figure dans la convention ci-jointe.

Le festival se déroulera sur les sites suivants : Quai Carnot et Quai Canada (cf. projet d'implantation joint).

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **AUTORISE** la signature de la convention annexée à la présente délibération
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération

L'Île d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

La secrétaire
de séance

